



Confédération Française des Batteries-Fanfares (CFBF)
Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF)
Union des Fanfares de France (UFF)

3^{èmes} Olympiades des Batteries-Fanfares

Samedi 19 et Dimanche 20 mai 2018
Janzé (35)

dans le cadre des GPN - FSCF

Contact :
association.campa@gmail.com

CAMPA chez GPN-FSCF
22 rue Oberkampf - 75011 PARIS

RÈGLEMENT

1. La CAMPA organise les 3^{èmes} *Olympiades* des Batteries-Fanfaires les samedi 19 et dimanche 20 mai 2018 à Janzé (35).
2. Elles sont ouvertes à toutes les batteries-fanfaires en grande formation qui devront s'inscrire dans l'une des deux catégories ci-dessous :
 - batteries-fanfaires « amateurs » composées de musiciens amateurs, constituées en association loi 1901 ou 1908, membres d'une des confédérations nationales, de niveau équivalent aux deux divisions les plus élevées. Les musiciens professionnels acceptés sont ceux qui sont issus des sociétés, qui en sont membres réguliers ou qui les encadrent.
 - batteries-fanfaires « professionnels » composées de musiciens professionnels, constituées en association loi 1901 ou 1908, ou issues des musiques des armées ou des polices.
3. Pour que les *Olympiades* puissent avoir lieu, le nombre minimum de participants pour la catégorie des batteries-fanfaires « amateurs » doit être de 6.
4. Les batteries-fanfaires se présentent sous leur dénomination.
5. Pour la catégorie « amateurs », les épreuves comprennent un 1^{er} tour (samedi) et un 2^{ème} tour (dimanche). Pour le 1^{er} tour, l'ordre de passage des batteries-fanfaires sera élaboré par la CAMPA. Pour le 2^{ème} tour, l'ordre de passage sera déterminé par un tirage au sort.

Pour la catégorie « professionnels », les épreuves comprennent un seul tour (samedi ou dimanche) dont l'ordre de passage des batteries-fanfaires sera élaboré par la CAMPA
6. Lors de chacun des tours, les batteries-fanfaires disposent d'un temps de passage sur scène d'un maximum de 35 minutes (installation et désinstallation comprises).
7. Elles devront interpréter un minimum de 17 minutes et un maximum de 20 minutes de musique comprenant obligatoirement :
 - **4'30 chrono**, création de Xavier LE MASNE, éditée à compte d'auteur et
 - un choix entièrement libre de pièces tirées du répertoire pour batteries-fanfaires en grande formation pour compléter le minutage indiqué ci-dessus.
8. Toutes les épreuves sont ouvertes au public.
9. Le jury est composé de 5 personnalités musicales professionnelles de haut niveau, extérieures aux confédérations musicales nationales.

10. Pour la catégorie « amateurs », à l'issue de l'annonce des résultats du 1^{er} tour, le jury sélectionne, par le biais d'un vote secret, un maximum de 4 batteries-fanfars admises au 2^{ème} tour.

À l'issue du 2^{ème} tour, le jury attribue, par le biais d'un vote secret, les trois prix suivants :

- BF 1^{er} nommée
- BF 2^{ème} nommée
- BF 3^{ème} nommée

Pour la catégorie « professionnels », le jury attribue, par le biais d'un vote secret, une des mentions suivantes :

- Très bien
- Bien
- Assez bien

11. Les décisions du jury sont définitives et sans appel.

12. Après l'ensemble de leur prestation et à l'issue de l'annonce des résultats, les batteries-fanfars pourront s'entretenir avec les membres du jury pour obtenir les commentaires sur leurs prestations respectives.

13. La CAMPA offrira à chaque ensemble participant un diplôme et un trophée des 3^{èmes} *Olympiades* des Batteries-Fanfars de la CAMPA.

14. Les batteries-fanfars devront s'acquitter d'un droit de participation à ces 3^{èmes} *Olympiades*, d'un montant de 150 €. Les associations FSCF qui participeraient aux deux concours (*Olympiades et GPN*) s'acquitteront une seule fois des droits d'engagements auprès de la FSCF. Dans ce cas précis, et conformément à leurs engagements, la FSCF reversera à la CAMPA 50 % des droits d'engagements perçus.

15. Pour un bon déroulement de la manifestation, les participants devront obligatoirement contacter la société organisatrice afin d'agencer leur séjour.

16. En contrepartie, chaque association sera accompagnée par un guide et bénéficiera des tarifs préférentiels pour l'ensemble des prestations (restauration, hébergement et spectacles).

17. Les batteries-fanfars devront adresser pour le 15 janvier 2018 le bulletin et le chèque d'inscription libellé à l'ordre de la CAMPA.

18. Les ensembles inscrits devront transmettre pour le 15 mars 2018 :

- la liste des pièces interprétées avec le minutage
- une photographie et un texte de présentation de la batterie-fanfars

à l'adresse : association.campa@gmail.com ou

CAMPA chez GPN-FSCF – 22 rue Oberkampf - 75011 PARIS

19. L'inscription aux 3^{èmes} *Olympiades* des Batteries-Fanfars implique l'acceptation du présent règlement élaboré par la CAMPA.